



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,

- Vu le Décret n° 22-909 du 20/06/2022, relatif à l'exercice des fonctions des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel portant modification du décret n° 90-680 du 01/08/1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu la note de service n° MENH231126ON du 19/04/2023 parue au BOESR n° 21 du 25/05/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du premier degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 27/03/2017 fixant les modalités de recrutement des enseignants du premier degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 160, de la composante Faculté d'Education est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du premier degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AMOUROUX	STEPHANE	AGREGE	Mathématiques
Mme	BISILLIAT-DONNET	FRÉDÉRIQUE	CERTIFIE	Documentation
Mme	JEZORSKI	AGNIESZKA	MCF	70
Mme	NENCIONI CHAUVIN	CHRISTEL	I.E.N	-
M.	VILLAIN	GUILLAUME	PROF.ECOLE	1 ^{er} degré

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/11/2023

Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ